



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

RÔLES DU MENEUR DE JEU

FACILITER L'ÉCHAUFFEMENT

- Le meneur de jeu s'assure auprès des équipes qu'elles sont présentes à l'heure du match et siffle à la fin de la période d'échauffement.
- Il s'assure que les équipes respectent le temps d'échauffement recommandé par la ligue en avisant les entraîneurs du temps restant.

GÉRER LE PROTOCOLE

Le meneur de jeu s'occupe :

- d'appeler les capitaines pour effectuer le tirage au sort du service;
- de faire commencer et terminer le match sur la ligne de fond.

SIFFLER AU DÉBUT ET À LA FIN DES ÉCHANGES

- Le meneur de jeu siffle le début des échanges lorsque tous les joueurs des deux équipes sont prêts à commencer le match.
- Le meneur de jeu siffle pour indiquer la fin de chaque échange.

GÉRER LES TEMPS MORTS

- Le meneur de jeu gère les 2 temps morts de 60 secondes par manche dont chaque équipe dispose. Le meneur de jeu contrôle les secondes et invite les équipes à revenir sur le terrain à la fin du temps alloué.
- Les joueurs doivent quitter le terrain lors d'un temps mort.

GÉRER LES SUBSTITUTIONS

- Les équipes ont droit à 4 substitutions par manche (substitution : chaque remplacement d'un joueur par un autre).
- Lors d'une substitution, le joueur remplacé et le joueur remplaçant se placent côte à côte sur la ligne de côté, dans la zone avant du terrain (dans le trois mètres) avec le meneur de jeu au poteau du filet.

Les joueurs rejoignent leur place respective lorsque le meneur de jeu reçoit la confirmation du marqueur que le changement a bien été noté sur la feuille de match.

- Le meneur de jeu peut vérifier et informer les entraîneurs du nombre de substitutions restant à son équipe pour la manche.

GÉRER LES ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ DE BASE

Le meneur de jeu veille à ce que le déroulement du match se fasse en sécurité pour les deux équipes et peut intervenir si ce n'est pas le cas.

Le meneur de jeu s'occupe :

- D'arrêter le jeu lorsqu'un objet sur le terrain obstrue la surface de jeu.
- De veiller à ce que les joueurs qui ne sont pas sur le terrain soient à une distance raisonnable de l'aire de jeu (sur le banc des joueurs ou dans le prolongement du banc).
- D'arrêter le jeu lorsqu'un joueur traverse la ligne sous le filet avec son pied (attention! Les joueurs peuvent être en contact avec la ligne, mais pas la traverser). Toutes les autres parties du corps peuvent traverser le filet à condition que le joueur ne gêne pas l'adversaire.
- De ne pas commencer un échange s'il y a de l'eau sur le terrain et près du banc des joueurs.

ATTITUDE DU MENEUR DE JEU

Le meneur de jeu dirige le match sans commentaires et avec une attitude neutre. Il respecte tous les joueurs en étant juste et équitable. Il se fait respecter en n'acceptant pas de remarques déplacées, de moqueries, ni d'insultes et en avise les responsables du tournoi si c'est le cas.